

IMPACTS DE LA MISE EN PLACE DU DÉCRET « PAYSAGE » SUR L'ORGANISATION DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR BELGE

Catherine Dehon¹ & Karim Lidouh² & Pambu Kita-Phambu³ & Salwa Ben Omar Bridi⁴ & Anne Cullus⁵

¹ *Université libre de Bruxelles (ULB), Département Enseignement, ECARES, SBS-EM, Av. F-D. Roosevelt 50, CP120, 1050 Bruxelles Belgique, cdehon@ulb.ac.be*

² *Univeristé libre de Bruxelles (ULB), Bureau d'études et de projets, Av. Depage 1, CP129/01, 1050 Bruxelles Belgique, klidouh@ulb.ac.be*

³ *Univeristé libre de Bruxelles (ULB), Bureau d'études et de projets, Av. Depage 1, CP129/01, 1050 Bruxelles Belgique, Kita-Phambu@ulb.ac.be*

⁴ *Univeristé libre de Bruxelles (ULB), Bureau d'études et de projets, Av. Depage 1, CP129/01, 1050 Bruxelles Belgique, Salwa.Ben.Omar.Bridi@ulb.ac.be*

⁵ *Univeristé libre de Bruxelles (ULB), Bureau d'études et de projets, Av. Depage 1, CP129/01, 1050 Bruxelles Belgique, Anne.Cullus@ulb.ac.be*

Résumé. Suite à la mise en place du « Décret du 7 novembre 2013 définissant le paysage de l'enseignement supérieur et l'organisation académique des études » en Fédération Wallonie-Bruxelles, dit décret « Paysage », la notion d'année d'études fait place à un système d'accumulation de crédits similaire à ceux utilisés en Allemagne ou en Italie. Ce système est axé sur le programme individuel de l'étudiant impliquant une plus grande flexibilité du parcours mais soumettant le système à une série de changements tant dans l'organisation que dans l'évaluation des cours. Ces changements auront un impact sur les taux de diplomation et d'abandon et le temps médian pour l'obtention du diplôme qu'il sera important d'étudier. En effet, le suivi des premiers étudiants soumis à cette réforme à l'Université libre de Bruxelles nous permettra de mettre en place des indicateurs afin de pouvoir évaluer les effets positifs ou négatifs sur le parcours de ces derniers.

Mots-clés. Enseignement universitaire, Réussite, Suivi de cohorte, Système d'accumulation de crédits

Abstract. Following the establishment of the "Décret du 7 novembre 2013 définissant le paysage de l'enseignement supérieur et l'organisation académique des études" in the Wallonia-Brussels federation, the notion of the year of studies is replaced by a credit accumulation system similar to those used in Germany or Italy. This system focuses on individual student programs involving greater flexibility of course selection but subjecting the system to a series of changes both in the organization and in the course evaluation. These changes will impact the graduation and dropout rates as well as median time to graduation which will be important to study. Monitoring the first students subject to this reform at the Université libre de Bruxelles will enable us to develop indicators in order to assess the positive or negative effects on their studies.

Keywords. University education, Degree completion, Survival analysis, Credit accumulation system

1 Introduction

Suite à la mise en place du « Décret du 7 novembre 2013 définissant le paysage de l'enseignement supérieur et l'organisation académique des études » en Fédération Wallonie-Bruxelles, dit décret

« Paysage », la notion d'année d'études fait place à un système d'accumulation de crédits axé sur le programme individuel de l'étudiant impliquant une plus grande flexibilité du parcours.

Le système d'accumulation de crédits est déjà d'application dans plusieurs pays européens, par exemple, l'Allemagne ou l'Italie, et depuis 2004 en communauté flamande de Belgique suite au décret « Flexibilité ».

En Fédération Wallonie-Bruxelles de Belgique, le programme de cycle (180 crédits pour un bachelier et 120 pour un master) est proposé par découpe en blocs de 60 crédits. Ces blocs peuvent ainsi suggérer le parcours « normal » d'un étudiant inscrit dans ce programme, mais chaque année l'étudiant fixe son programme annuel en respectant certaines balises en termes de nombre de crédits, prérequis, corequis, ...

Les premiers 60 crédits sont imposés par le programme de chaque cursus de Bachelier et l'étudiant doit nécessairement avoir acquis les 45 premiers crédits pour poursuivre son cursus. Au-delà, l'étudiant s'inscrit en principe à un minimum de 60 crédits (sauf cas particuliers). Il n'est donc plus inscrit au sens strict à une année d'études mais à un ensemble de crédits du cycle.

La suppression de la notion d'année réussie ou échouée invalide ainsi également les notions de « doubleurs », « tripleur » ou « quadrupleur ». Ceci entraîne une série de difficultés dans la détermination des étudiants non finançables pour raisons académiques. En effet les subsides perçus par les universités de la Fédération Wallonie-Bruxelles sont directement liés au nombre d'étudiants réalisant un parcours dans des délais de temps raisonnables.

2 Parcours de l'étudiant et notion de « finançabilité »

Un étudiant sera dorénavant considéré en situation de « finançabilité » s'il entre dans l'une des catégories suivantes :

- Il s'inscrit à un cycle d'études, sans avoir été déjà inscrit deux fois à des études de même cycle au cours des cinq années académiques précédentes.
- Il s'inscrit à un premier cycle d'études, sans avoir été déjà inscrit deux fois aux études menant au même grade académique ni avoir été déjà inscrit trois fois à un premier cycle d'études au cours des cinq années académiques précédentes.
- Il a acquis au moins 45 crédits lors de l'inscription précédente.
- Il a acquis au moins la moitié des crédits du total de la charge de ses programmes annuels au cours des trois années académiques précédentes et au moins 45 crédits.

Ces changements auront très probablement un impact sur le comportement des étudiants induisant ainsi des évolutions potentielles sur les taux de diplomation et d'abandon et le temps médian pour l'obtention du diplôme qu'il sera important de surveiller. En effet, les universités peuvent refuser l'inscription des étudiants qui ne seraient plus finançables. Bien que l'application du décret Paysage soit encore récente, il nous est déjà possible d'effectuer quelques comparaisons entre les deux types d'organisations.

Avec l'historique à notre disposition, il nous est aisé d'analyser plusieurs caractéristiques d'un système d'années d'études. Une telle étude a été réalisée par E.A. Ortiz et C. Dehon (2013) sur des cohortes d'étudiants inscrits à l'Université libre de Bruxelles dans un programme en 4 ans. Plusieurs conclusions en ressortent dont celles représentées dans la table 1 présentant les parcours possibles pour des étudiants inscrits pour la première fois en première année d'un programme en 4 ans. Les taux d'abandon après une première année dans l'enseignement supérieur s'élève à environ 30%. Le système d'accumulation de crédits permettra-t-il de réduire ce taux ? Il faut également remarquer que le pourcentage réalisant ses études dans le temps imparti n'est que de 17.86%. Et la crainte est que le nouveau système va encore un peu plus allonger la durée d'obtention du diplôme.

1.	Abandon après la première année	29.87%
2.	Echec à la première année et réinscription (38% de diplômés)	27.72%
3.	Diplômés à temps	17.86%
4.	Réussite en première année et diplômés en retard	10.83%
5.	Echec en première année et réorientation (49% de diplômés)	8.75%
6.	Autres	4.98%
Total		100.00%

Table 1 : Principaux parcours des étudiants de l'Université libre de Bruxelles pour un échantillon inscrits à un programme de 4 ans (N=2973), Ortiz et Dehon (2013)

Ce même article effectue également une analyse de survie où la fonction de hasard est définie comme la probabilité qu'un individu expérimente l'événement k au temps t sachant qu'il n'avait expérimenté aucun événement avant le temps t (voir table 2).

Année	Effectif	Fréquences		Probabilités	
		Abandon	Diplôme	Abandon	Diplôme
1	2973	888	0	29.87	0
2	2085	422	0	20.24	0
3	1663	143	0	8.59	0
4	1520	74	531	4.87	34.93
5	915	35	415	3.83	45.36
6	465	42	217	9.03	46.67
7	206	23	84	11.73	42.86
8-11	99	10	34	7.46	25.37
Total	2973	1637	1281	55.06	43.62

Table 2 : Probabilités de hasard pour des étudiants inscrits à un programme de 4 ans, Ortiz et Dehon (2013)

Afin de comparer ce système à celui d'accumulation de crédits, nous pouvons nous baser sur l'expérience d'enseignement supérieure de la région flamande en Belgique. Certaines statistiques utiles sont publiées dans le rapport du groupe de travail sur le suivi des progrès des étudiants [2]. Ce rapport nous propose en outre la table 3 étudiant la durée des études de Bachelier pour les étudiants inscrits pour la première fois en Bachelier 1 en 2006-07 en fonction du taux de rendement.

Rendement	Nombre d'années jusqu'à l'obtention du diplôme de bachelier						
	≤ 3 ans	En 4 ans	En 5 ans	En 6 ans	En 7 ans	Pas encore	≤ 5 ans
0%	0.1%	8.0%	5.4%	3.3%	2.1%	81.1%	13.5%
1 à 9%	0.2%	14.6%	11.1%	5.6%	3.5%	65.0%	25.9%
10 à 19%	0.1%	17.9%	11.7%	6.5%	2.8%	61.0%	29.7%
20 à 29%	0.3%	23.3%	13.3%	6.7%	3.7%	52.8%	36.9%
30 à 39%	1.4%	23.6%	16.7%	7.1%	4.1%	47.1%	41.7%
40 à 49%	5.6%	26.5%	17.3%	7.7%	3.1%	39.8%	49.3%
50 à 59%	8.8%	29.6%	17.0%	7.2%	2.7%	34.8%	55.4%
60 à 69%	3.6%	37.9%	16.3%	7.4%	3.2%	31.6%	57.7%
70 à 79%	18.0%	42.3%	13.8%	4.7%	1.7%	19.6%	74.0%
80 à 89%	51.9%	27.8%	7.3%	2.6%	0.8%	9.6%	87.0%
90 à 99%	71.8%	16.3%	4.5%	1.2%	0.4%	5.8%	92.6%
100%	85.2%	8.7%	1.9%	0.7%	0.2%	3.2%	95.9%
N.A.	1.3%	2.6%	2.6%	0.0%	0.0%	93.4%	6.6%
Total	38.4%	18.2%	7.9%	3.5%	1.6%	30.4%	64.5%

Table 3 : Répartition des durées de cursus de Bachelier pour des étudiants inscrits pour la première fois en 2006-07, Rapport du groupe de travail sur le suivi de la réussite des étudiants en communauté flamande (2014)

L'une des conclusions alarmantes de cette étude est l'inévitable prolongation de la durée des études car nous voyons que moins de 20% des étudiants terminent leur bachelier en 3 ans.

Il est encore trop tôt pour tirer des résultats intéressants sur les étudiants de la Fédération Wallonie-Bruxelles, mais plusieurs points mériteront notre attention dans les années à venir : (1) la définition d'une notion de réussite basée sur l'acquisition de tous les crédits du programme annuel de l'étudiant en dehors de celle décrite dans le décret, (2) la prolongation de la durée des études, (3) le risque de relâchement des étudiants ayant obtenu 45 crédits de leur programme et ne cherchant pas à compléter ce dernier.

3 Evaluation des apprentissages et fonctionnement des jurys

Une des autres nouveautés introduites par le décret Paysage est le seuil de réussite fixé à 10/20 au lieu de 12/20 comme c'était le cas jusque-là. La valorisation des crédits est assurée par le jury qui les octroie pour toute unité d'enseignement (ensemble de cours partageant un même thème) dont la note est supérieure ou égale à 10/20. Dans ces cas, l'évaluation ne peut être représentée par l'étudiant et sa note est alors définitivement acquise.

Cependant, le jury est souverain et peut également octroyer la validation de crédits dans les cas où la note d'une unité d'enseignement est inférieure à 10/20. Ce choix doit cependant être restreint car à la fin du cycle une moyenne de 10/20 est également nécessaire pour assurer la réussite de l'étudiant. Afin de limiter le déficit de l'étudiant, une mesure de ce dernier est nécessaire ainsi qu'une ligne de conduite permettant au jury d'identifier les individus dont le parcours mérite plus d'attention.

En étudiant la distribution des nombres de crédits réussis par les étudiants lors de la première année d'application du décret, nous pouvons obtenir une meilleure image des cas où le jury doit se prononcer. La table 4 nous montre les résultats obtenus à l'issue de la première session d'examens par les étudiants inscrits à la première année d'ingénieur en gestion de l'Université libre de Bruxelles. La table 5 nous montre les mêmes résultats mais à l'issue de la seconde session d'examens pour les étudiants qui s'y sont inscrits.

		Nombre de crédits réussis à l'issue de la première session et taux de rendement					Total
Réussite première session		[0-15[[0-25%[[15-30[[25-50%[[30-45[[50-75%[[45-59[[75-99%[[60] [100%]	
Première génération							
<i>Nombre d'étudiants</i>	54	164	77	50	43	19	353
<i>Pourcentage</i>	15%	46%	22%	14%	12%	5%	100%
Pas première génération							
<i>Nombre d'étudiants</i>	50	28	40	41	37	12	158
<i>Pourcentage</i>	32%	18%	25%	26%	23%	8%	100%
Total							
<i>Nombre d'étudiants</i>	104	192	117	91	80	31	511
<i>Pourcentage</i>	20%	38%	23%	18%	16%	6%	100%

Table 4 : Nombre de crédits réussis et rendement en fonction du nombre d'étudiants inscrits en Bachelier 1 ingénieur de gestion à l'issue de la première session 2011-2012 (N=511)

4 Evaluation de la réforme

Cette transition d'un système d'année d'études vers un système d'accumulation de crédits offre un contexte propice pour analyser l'impact de ces deux types d'organisation sur le temps médian pour l'obtention du diplôme ou l'abandon, les taux de diplomation ou d'abandon, de rendement, de réorientation et d'allègement ainsi que sur l'objectif d'ouverture et d'ascenseur social des universités visé par le décret « Paysage ».

	Réussite première session	Nombre de crédits réussis à l'issue de la seconde session et taux de rendement					Total
		[0-15[[0-25%[[15-30[[25-50%[[30-45[[50-75%[[45-59[[75-99%[[60] [100%]	
Première génération							
<i>Nombre d'étudiants</i>	38	56	70	54	23	12	215
<i>Pourcentage</i>	18%	26%	33%	25%	11%	6%	100%
Pas première génération							
<i>Nombre d'étudiants</i>	21	19	28	25	18	2	92
<i>Pourcentage</i>	23%	21%	30%	27%	20%	2%	100%
Total							
<i>Nombre d'étudiants</i>	59	75	98	79	41	14	307
<i>Pourcentage</i>	19%	24%	32%	26%	13%	5%	100%

Table 5 : Nombre de crédits réussis et rendement en fonction du nombre d'étudiants inscrits en Bachelier 1 ingénieur de gestion à l'issue de la seconde session 2011-2012 (N=307)

Il est indispensable de mettre en place des indicateurs afin de pouvoir évaluer les effets positifs ou négatifs de la réforme. Dans cette étude statistique, nous tenterons d'identifier les impacts pour l'étudiant à l'Université libre de Bruxelles. Face aux nombreuses réactions que ce nouveau décret a suscitées, nous nous efforcerons d'identifier les craintes qui semblent justifiées et celles qui ne le sont pas.

Bibliographie

[1] Ortiz, E. A., & Dehon, C. (2013). Roads to success in the Belgian French community's higher education system: predictors of dropout and degree completion at the Université Libre de Bruxelles. *Research in higher education*, 54(6), 693-723.

[2] Werkgroep Studievoortgangsbewaking, Eindrapportering September 2014, *Rapport*.